

« Maîtrisez la réforme de l'autorisation environnementale unique »

Depuis le 1er mars dernier, tous vos projets relevant de la législation des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) ou de la loi sur l'eau sont désormais soumis à la nouvelle autorisation environnementale.

Rendez-vous

le mercredi 14 juin 2017 à 8h30

à la CCI de la Drôme, Hôtel Consulaire en Salle Ouvèze
52-74, rue Barthélemy de Laffemas à Valence

Le séminaire proposé a pour objectifs de vous présenter les conséquences opérationnelles de la réforme :

Animé par Jocelyn DUVAL, avocat associé de Kalliopé - jduval@kalliope-law.com

- Quels projets y sont soumis ?
- Quelles simplifications en attendre ?
- Comment déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale ?
- Quels sont les risques juridiques ?

Pour vous participer, merci d'adresser le bulletin d'inscription ci-dessous, **avant le 12 juin 2017**
à Sandrine ALESSI, s.alessi@drome.cci.fr

**Bulletin
d'inscription**

N° SIRET _____
 Entreprise _____
 Adresse _____
 Code postal / Ville _____
 Nom Prénom _____
 Fonction _____
 Email _____

>> Merci d'indiquer le nom, prénom, titre et email de chaque participant

Contact :

Sandrine Alessi, animatrice de la communauté - dirigeants@drome-ecobiz.biz
www.drome-ecobiz.biz